

Assainissement

Aménagement du territoire

Crématorium

Transports

Développement économique

Loisirs

Collecte des déchets

Culture

Gestion de la voirie

Tourisme

Enseignement supérieur

Action sociale

Environnement

LA DÉPÊCHE D'AGGLOPOLYS

Avril 2018

ACTUALITÉS

- Concours photo : « Que représente aujourd’hui pour vous l’agriculture dans l’agglomération » ? 3
- Des poules dans mon jardin, des déchets en moins ! 4
- Les Wanted au Jeu de Paume 4
- CHAM : les inscriptions sont ouvertes 5
- Roblès : participez à une aventure littéraire ! 5
- En direct de nos fermes : consommez des produits locaux ! 6
- PLUi-HD : exposition itinérante 7
- Et si vous adoptiez le vélo ? 8

Concours photo : « Que représente aujourd'hui pour vous l'agriculture dans l'agglomération » ?

Agglopolys lance à l'occasion de son Comice agricole des 16 et 17 juin 2018 à Candé-sur-Beuvron, un concours photo.
Date limite de dépôt des photos : le 13 mai.

A travers cette question, Agglopolys souhaite donner la parole à ses habitants et recueillir leur perception du monde agricole, dans toutes ses composantes : élevage, cultures (vigne, céréales, maraîchage...), paysage, biodiversité, alimentation, transformation, commercialisation...

Photos prises sur le territoire d'Agglopolys.

Concours ouvert à tous, sans condition d'âge.

De nombreux lots à gagner.

Exposition des photos primées.

Règlement complet sur agglopolys.fr



CONCOURS PHOTO

COMICE AGRICOLE
d'Agglopolys

De nombreux lots
à gagner & exposition
des photos primées !

DÉPÔT | JUSQU'AU 13 MAI 2018
DES PHOTOS | SUR AGGLOPOLYS.FR



Comice agricole d'Agglopolys, 16 et 17 juin à Candé-sur-Beuvron :

Un Comice agricole, c'est une grande fête du monde rural, un rendez-vous festif et familial, mais c'est aussi un événement « trait d'union » entre ville et campagne, un lieu de réflexion sur les problématiques et les enjeux du monde agricole et du milieu rural.

4 tables-rondes seront organisées sur le stand d'Agglopolys sur les thèmes :

- ▶ Projet Alimentaire Territorial – Circuits courts
- ▶ Bien vivre ensemble, le lien entre les habitants et les agriculteurs
- ▶ Biodiversité & Paysage, le rôle bienveillant des agriculteurs
- ▶ L'agriculture du futur

Entrée gratuite.

Des poules dans mon jardin, des déchets en moins !

Agglopolys et Val-Eco offrent à 20 foyers témoins deux poules pondeuses pour réduire leurs déchets ménagers. Si vous êtes volontaire pour participer à cette expérience, répondez à cet appel à candidature au plus tard le 15 avril sur agglopolys.fr

Les biodéchets (restes de repas, déchets de cuisine) représentent près d'un tiers de notre poubelle. En plus de fournir des œufs frais, une poule, gallinacée omnivore, peut manger jusqu'à 150 kg de déchets alimentaires par an ! L'avantage d'avoir des poules par rapport au compostage est de pouvoir leur donner des restes de repas y compris des protéines animales et des féculents, éléments non recommandés dans un composteur.

Agglopolys et Val-Eco proposent à 20 foyers-tests d'adopter 2 poules pondeuses (la poule déprime si elle est seule !). Avec deux poules dans son jardin, une famille de 4 personnes peut réduire d'un tiers le volume de ses déchets !

Afin d'évaluer l'efficacité de cette opération, il est demandé aux 20 foyers volontaires de peser quotidiennement, pendant 4 mois, la quantité de déchets donnés aux poules et donc détournés de la poubelle. Les résultats permettront de décider, d'ici la fin de l'année, s'il est opportun de poursuivre ou non d'une manière plus étendue l'opération.

Pour en savoir plus : agglopolys.fr ou 02 54 58 57 57 (service Collecte des déchets d'Agglopolys).

Des poules dans mon jardin, des déchets en moins...

...et des œufs frais chaque matin.

Agglopolys et Val-Eco offrent à 20 foyers deux poules pondeuses pour réduire leurs déchets ménagers. Participez à l'expérience !

INSCRIPTIONS : jusqu'au 15 avril sur agglopolys.fr
RENSEIGNEMENTS : 02 54 58 57 57

Agissons plus malin jetons moins!

agglopolys.fr

VAL ECO

Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

UNE COPRODUCTION **MAISON DE BÉGON** ET **Agglopolys**

WANTED

CRÉATION RACINES²

LE JEU DE PAUME
21 AVRIL 2018 . 20H30

BILLETTERIE : MAISON DE BÉGON
maisondebegon.com - 02 54 43 35 36

Les Wanted au Jeu de Paume

Une co-production Agglopolys/Maison de Bégon, le 21 avril à 20h30

Les Wanted présentent au Jeu de Paume leur nouvelle création musicale Racine², un spectacle rassemblant plus de 100 personnes autour de percussions.

Cette nouvelle création propose un voyage qui nous mène des débuts de l'esclavage à nos jours, de l'Afrique au Nouveau Continent. Ce spectacle mêle la joie et l'émotion, la tension rythmique et la légèreté mélodique qui en sont la marque de fabrique.

Tarifs : 4€ à 8€ - Gratuit pour les moins de 6 ans.
Informations et billetterie à la Maison de Bégon, au 02 54 43 35 36 et sur maisondebegon.com

Le Jeu de Paume, 66 avenue de Châteaudun à Blois.

CHAM : les inscriptions sont ouvertes

Apprendre la musique à l'école ? C'est possible, du CE1 à la 3^e, au sein des Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM). Inscriptions pour la rentrée scolaire 2018/2019 avant le 12 avril 2018.

Dans une CHAM, un élève a la possibilité de suivre un double cursus enseignement général et enseignement musical durant sa scolarité. Pratique d'un instrument de musique, formation musicale, pratique collective (ensembles instrumentaux et vocaux) et enseignement général (assuré par des professeurs de l'Éducation nationale) trouvent leur équilibre avec toutes les garanties d'encadrement et de niveau. L'enseignement musical, dispensé par des professeurs du Conservatoire de Blois/Agglopolys pendant le temps scolaire, est gratuit pour les élèves, tout comme le prêt des instruments.

Qui peut s'inscrire ?

Ce dispositif s'adresse à des élèves d'Agglopolys motivés par la musique.

Pour la rentrée 2018/2019, 24 places de CE1 sont disponibles. Du CE2 à la 3^e, quelques places.

Les élèves inscrits suivent leur scolarité à Blois, à l'école Marguerite-Audoux puis au collège Les Provinces.

Contacts :

- Annick Pintrand, directrice de l'école Marguerite-Audoux, tél. 02 54 46 52 52
- David Fourrage, principal du collège Les Provinces, tél. 02 54 57 41 00
- Chantal Cartier, service administration/scolarité du Conservatoire de Blois/Agglopolys, tél. 02 54 55 37 32



Roblès : participez à une aventure littéraire !

La sélection 2018 du prix Roblès, qui récompense chaque année un auteur pour son premier roman, a été dévoilée le 2 mars. Il est encore temps de créer ou de rejoindre un comité de lecture pour devenir membre du jury !

Vous avez envie de partager vos lectures, de participer à des rencontres littéraires, de défendre vos coups de cœur ? Contactez les bibliothèques d'Agglopolys au 02 54 56 27 42 / 47.

Devenir juré, c'est s'engager à lire la sélection et échanger autour des romans sélectionnés.

Ce temps de lecture est émaillé de deux rencontres-débats entre comités de lecteurs, organisés par les bibliothèques d'Agglopolys :

- Le vendredi 13 avril de 18h30 à 20h
- Le vendredi 8 juin de 18h30 à 20h à l'IUT, au 3 place Jean-Jaurès à Blois.

L'occasion de défendre son coup de cœur, d'affiner, de faire évoluer son jugement !

Voter pour son lauréat

Chaque juré possède une voix et vote pour son lauréat. Chaque comité de lecture désigne son représentant, qui transmet les votes de son groupe le matin de la remise du prix. Le vote se déroule à bulletin secret, son



résultat n'est rendu public que lors de la proclamation du prix, en fin de journée.

Assister à la remise du prix, le 15 juin

La cérémonie de remise du prix 2018, ouverte à tous, aura lieu le vendredi 15 juin à la Halle aux Grains de Blois. À 16h30, une première partie avec Raphaël Jerusalmy, lauréat du prix Roblès 2013 avec *Sauver Mozart*, pour son dernier roman, *La Rose de Saragosse* (Actes Sud, 2018). À 17h, rencontre littéraire avec les auteurs de la sélection, animée par Matthieu Garrigou-Lagrange. Un temps de dédicaces clôt cette journée.

Sélection 2018

- ANDREA, Jean-Baptiste, *Ma reine, L'Iconoclaste*
- FLANK, Yves, *Transport, L'Antilope*
- HUISMAN, Violaine, *Fugitive parce que reine*, Gallimard
- LOPEZ, David, *Fief, Seuil*
- ROGEZ, Olivier, *L'ivresse du sergent Dida*, Le Passage
- SPITZER, Sébastien, *Ces rêves qu'on piétine*, Éd. de l'Observatoire

En direct de nos fermes : consommez des produits locaux !

Agglopolys est engagée depuis plusieurs années dans la valorisation des filières agricoles locales et le développement des circuits courts.

Après la mise en place d'une signalétique « En direct de nos fermes » (permettant au grand public de repérer, sur les marchés, les producteurs locaux) et la diffusion d'une carte papier des producteurs locaux de son territoire, elle s'est associée en 2017, avec Beauce Val de Loire et Grand Chambord, pour créer le site internet endirectdenosfermes.fr

► endirectdenosfermes.fr



EN DIRECT
DE NOS
FERMES

Avec l'appui de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher et de l'Observatoire de l'économie et des territoires, les trois collectivités ont développé un outil numérique regroupant, sur une carte interactive, l'ensemble des producteurs en vente directe sur les trois territoires.

Alors, si vous êtes amateurs de produits authentiques, n'attendez plus pour vous rendre chez l'un des 126 producteurs recensés pour déguster des produits frais, de saison, d'une grande variété et de qualité !

Vous pouvez également consulter les lieux de vente (marchés, AMAP, Baladodrive et autres) et le détail des produits de chacun des producteurs (fruits et légumes, épicerie, poisson, vin, viande, produits laitiers, œufs, plantes et fleurs).

5 BONNES RAISONS DE CONSOMMER DES PRODUITS LOCAUX

> Consommer des produits frais et de saison

Un produit de saison est un aliment prêt à consommer au moment où il arrive naturellement à maturité dans sa zone de production. Cueillis et consommés localement, les fruits et légumes de saison offrent une qualité et une fraîcheur exceptionnelles, ayant profité d'une maturation optimale au cours d'un cycle naturel et des conditions de productions adaptées.

> Connaître l'origine des produits et avoir un contact direct avec le producteur

Les modes de commercialisation des produits locaux sont généralement l'occasion d'un contact direct avec le producteur, moment privilégié d'échange pour plus de transparence alimentaire.

> Soutenir l'économie locale et l'emploi agricole

Manger des produits « de chez nous » permet d'encourager les producteurs et de maintenir des emplois locaux.

> Limiter l'empreinte écologique de vos achats

Lorsque vous mangez des produits locaux, les distances parcourues par les aliments sont souvent réduites, impliquant une diminution de l'empreinte écologique du transport sur l'environnement.

> Contribuer à la préservation des paysages

Par leur travail des champs et de la nature, les agriculteurs entretiennent des paysages typiques de notre région. Favoriser une agriculture locale permet de valoriser les terroirs et les savoir-faire traditionnels, éléments clés de notre identité territoriale et patrimoniale



PLUi-HD : exposition itinérante

La phase diagnostic du PLUi-HD est terminée. Les communes d'Agglopolys accueillent, tout au long de l'année 2018, le bilan de ce travail sous la forme d'une exposition.

Les grandes lignes du diagnostic

L'exposition itinérante propose une synthèse des grandes thématiques abordées par le diagnostic du PLUi : patrimoine, environnement, démographie, organisation du territoire, logement, mobilité, consommation d'espace... Elle présente les enjeux liés à l'élaboration du futur document d'urbanisme pour notre territoire.

L'exposition est mise à disposition des communes. **Retrouvez les dates et lieux de l'exposition près de votre domicile et les résultats de la concertation citoyenne sur agglopolys.fr/plui**

Vous aurez également accès à la mallette PLUi-HD, qui contient :

- les délibérations liées à la procédure
- le registre de concertation
- le bilan des ateliers patrimoine et paysage du printemps 2017
- des éléments de synthèse sur le diagnostic et la concertation agricole.

LES RÉSULTATS DE LA CONCERTATION CITOYENNE

408 personnes ont répondu au questionnaire en ligne, entre le 15 septembre et le 15 novembre 2017.

D'après-vous, les grands objectifs à se fixer sont :

56% : valoriser et dynamiser nos activités
54% : préserver et mettre en valeur nos paysages, notre patrimoine bâti et naturel

Pour vous, nous devons réfléchir le développement des villes et villages :

56 % : en protégeant le patrimoine et les paysages
47 % : en cherchant à ne pas s'étendre sur les terres agricoles et naturelles
44 % : en cherchant à mieux répartir les emplois, les commerces et services pour plus de proximité
44 % : en favorisant de nouvelles pratiques de déplacement.

Et si vous adoptiez le vélo ?

Profitez des beaux jours pour lâcher le volant et prendre le guidon ! Plusieurs dispositifs visant à encourager les modes de déplacement doux existent :

► LOCATION DE VÉLOS ÉLECTRIQUES

Si vous souhaitez tester le vélo à assistance électrique, vous pouvez en louer auprès de l'agence Azalys pour un mois, trois mois ou un an. Pensez à réserver dès à présent, car les premiers arrivés seront les premiers servis ! Si vous êtes salarié, la moitié du coût de l'abonnement sera pris en charge par votre employeur.

Tarifs et modalités de location auprès d'Azalys :

- azalys-blois.fr
- Tél. 09 693 693 41 (prix d'un appel local)
- 3 rue du Commerce à Blois.

► AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE

La communauté d'agglomération de Blois vous rembourse jusqu'à 400 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, dans la limite de 25% du prix d'achat !

Pour en bénéficier, rendez-vous sur agglopolys.fr, les démarches se font désormais entièrement en ligne.

► LE CODE DE LA ROUTE ÉVOLUE

Depuis quelques années, le code de la route a connu de nombreuses évolutions, notamment pour améliorer la sécurité en ville et mieux protéger les plus fragiles : les piétons et les cyclistes. Zoom sur deux d'entre elles.

Chevaucher la ligne blanche pour dépasser un cycliste, c'est possible !

Vous êtes derrière un cycliste, vous souhaitez le dépasser, mais il y a une ligne continue...

Depuis juillet 2015, vous êtes autorisé à chevaucher cette ligne pour effectuer son dépassement, sous réserve que vous puissiez le faire sans danger (conditions de visibilité satisfaisantes, manœuvre à effectuer dans un temps bref, respect de la distance de sécurité par rapport au cycliste). Seul le chevauchement est autorisé et non le franchissement complet.



Sens interdit, sauf cyclistes !

Automobilistes, dans de nombreuses rues à sens unique, vous êtes peut-être surpris de croiser un cycliste circulant face à vous...

Si la rue est à double-sens cyclable, cela est normal puisqu'il s'agit alors d'une rue autorisée dans les deux sens pour les cyclistes tout en restant à sens unique pour les autres véhicules. Le panneau « sauf vélo » ajouté sous le panneau sens interdit permet aux cyclistes de circuler en sens inverse. Cet aménagement devient de plus en plus courant. Il est même la règle dans les zones 30 et autres rues limitées à 30, les zones de rencontre et les aires piétonnes.

Pour en savoir plus sur ces évolutions du code de la route en faveur des piétons et des cyclistes : voiriepour tous.cerema.fr

